

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS
Société Anonyme au capital de 14.004.292,50 €uros
Siège social : 14 rue d'Antin - 75002 PARIS
393 010 467 R.C.S. Paris

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 AVRIL 2014

Assemblée générale ordinaire annuelle :

- Présentation de l'exercice clos le 31 octobre 2013 et marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice 2013-2014 ;
- Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société et sur l'activité et la situation du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013 ;
- Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil d'Administration, les procédures internes et la gestion des risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 ;
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2013 ;
- Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-35 dernier alinéa du Code de commerce sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière ;
- Approbation des comptes sociaux et opérations de l'exercice clos le 31 octobre 2013 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2013 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2013 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Ratification a posteriori de la convention de compte courant du 19 février 2013 avec la société CEPAS CASINO DE COLLIOURE (ratifiée par le Conseil d'Administration du 18 avril 2013) ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Assemblée générale extraordinaire :

- Extension de l'objet social à l'activité de holding ;
- Emission d'obligations convertibles en actions ou de tous autres instruments financiers ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par voie d'émission d'actions réservées aux salariés ;
- Pouvoirs pour les formalités.